

## ESPACES NATURELS - CADRE DE VIE

# Le plateau de Saclay, paysage agricole métropolitain ?

## Un travail autour des valeurs paysagères du plateau de Saclay

Dans le cadre du programme européen LEADER porté par Terre & Cité, avec le bureau d'étude INITIAL, nous avons mené des Ateliers Territoires Paysages incluant les habitants, élus, agriculteurs, agents territoriaux. Objectif : explorer ensemble les façons de vivre sur le plateau de Saclay.



Action menée en 2017-2018

9 cours Blaise Pascal  
91000 EVRY  
Tél. : 01 60 79 35 44  
caue91@caue91.asso.fr

[www.caue91.asso.fr](http://www.caue91.asso.fr)

### Les partenaires du CAUE :



## Le point de départ des Ateliers Territoires Paysages

Le plateau de Saclay et ses vallées est un territoire en pleine mutation. Paysage exceptionnel à l'échelle métropolitaine, il accueille aujourd'hui un projet d'aménagement d'ambition internationale avec le campus Paris-Saclay. En contrepartie, la création d'une Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) est destinée à préserver et valoriser une agriculture encore

dynamique. Un programme d'action y est accolé pour veiller au bon équilibre entre les différentes activités locales (voir plus bas, encadré « La loi du Grand Paris »).

C'est dans ce cadre, avec le soutien du programme LEADER, que le CAUE de l'Essonne, associé au bureau d'étude INITIAL a lancé les Ateliers Territoires Paysages.

## Objectif de cette action

Dans ce contexte de transformation rapide de ce territoire, il nous a semblé nécessaire de définir précisément, et ensemble, les valeurs qui fondent ce paysage, et de pouvoir mieux les faire reconnaître et les partager.

Ces Ateliers Territoires Paysages ont donc pour but de construire un référentiel des valeurs paysagères du plateau de Saclay avec les différents acteurs qui y vivent et y travaillent, habitants, élus, agriculteurs, agents territoriaux. Il s'agit d'affirmer ce territoire en tant qu'espace agricole nécessaire pour ses habitants, voire ceux du Grand Paris, tout en mettant en lumière son aspect esthétique et patrimonial.

« Une valeur paysagère est l'appréciation d'une qualité spatiale reconnue par tous et digne d'être maintenue. Elle s'incarne dans des lieux précis. » Initial paysagistes.



Quatre ateliers de travail participatifs, un en salle et trois sur le terrain.

## Le déroulé

Un comité de pilotage a été constitué. Il est composé des trois communautés d'agglomération, de l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS), de l'Agence des Espaces Verts, et de Terre & Cité, qui porte le Groupe d'Action Locale du programme LEADER.

La démarche s'est déroulée en trois phases :

- **Première phase : appropriation du territoire** et des fiches actions de la ZPNAF par le bureau d'étude INITIAL. Elle a abouti à une proposition d'action validée par le comité de pilotage.

- **Deuxième phase : quatre ateliers de travail participatifs**, un en salle et trois sur le terrain, avec les élus des territoires et les porteurs et partenaires des fiches actions concernées.

Ces ateliers ont pour objectif de définir collectivement les valeurs paysagères du plateau de Saclay, dégager les conditions d'existence de ces valeurs, défendre leur prise en compte dans le programme d'actions de la ZPNAF, l'agriculture et les agriculteurs étant la composante essentielle de cette réflexion.

- **Troisième phase : élaboration du référentiel des valeurs paysagères.** Des outils spécifiques ont été réalisés pour recueillir la parole des participants sur le terrain. Après des débats in situ, le travail en salle a permis la définition progressive des 17 valeurs paysagères du plateau de Saclay. Elles ont été regroupées en 4 grands ensembles : valeur esthétique, patrimoniale, productive, loisir.

Un poster/carte a été réalisé pour restituer cette démarche et expliciter ces valeurs. Il a été présenté en comité LEADER et remis à chaque participant, qui devient ainsi un ambassadeur de ces valeurs communes.

### CAUE+

- Connaissance du territoire et de ses acteurs
- Médiation avec le bureau d'étude paysage (démarche/acteurs)
- Permanence sur le territoire
- Implication en amont et sur les suites de l'action

**La loi du Grand Paris du 3 juin 2010** a voulu que la mise en place de l'EPA Paris-Saclay soit accompagnée par la création de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du plateau de Saclay (ZPNAF). La loi préconisait également la création d'un programme d'actions, afin d'assurer la pérennité de cette zone. A l'issue d'un cycle de concertation avec les acteurs locaux et institutionnels, la charte relative à la ZPNAF a été établie en octobre 2018, comprenant 28 fiches-actions.

La ZPNAF et le programme d'action sont des outils importants pour préciser les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière et la préservation des espaces naturels et des paysages.